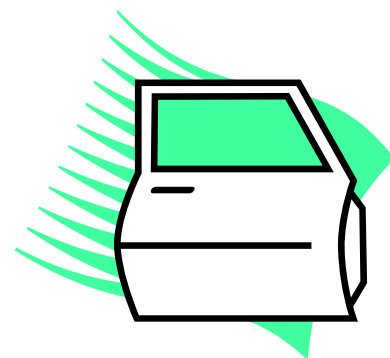


INCITATION FISCALE EN FAVEUR DES VEHICULES PROPRES



Qui en bénéficie ?

Les entreprises artisanales

Quelles conditions d'octroi ?

Acquérir un véhicule propre :
Mono ou bi carburation de GPL,
électricité ou gaz naturel

Quel type d'aide ?

Incitations fiscales

De quel montant ?

- Amortissement exceptionnel sur 12 mois des véhicules neufs mono ou bicarburant à concurrence de 18 294 €
- Exonération de la taxe sur les véhicules de tourisme sur les sociétés (100% en mono et 50 % en bi carburant)
- Récupération de 100% de la TVA sur le carburant ou l'électricité des véhicules de tourisme
- Exonération de la vignette automobile (50% dans les Vosges)

AIDES A L'INVESTISSEMENT ENERGIE

L'ADEME, Agence De
l'Environnement et de la Maîtrise de
l'Energie et le Conseil Régional

Qui en bénéficie ?

Les entreprises artisanales du bois voulant valoriser en interne les déchets de copeaux de bois

Quelles conditions d'octroi ?

Investir dans une chaudière bois à alimentation automatique

Quel type d'aide ?

Aide sous forme de subvention

De quel montant ?

15 % ADEME et 15 % Région

AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAUX



L'agence de l'eau Rhin Meuse est un établissement public administratif, créé par la loi de l'eau de 1964. Sa mission est d'aider financièrement et techniquement les opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement du bassin hydrographique Rhin Meuse.

Qui en bénéficie ?

Les entreprises artisanales situées sur le bassin Rhin Meuse ((tout le 88 sauf cantons de LAMARCHE - MONTHUREUX-SUR-SAONE - DARNEY - BAINS-LES-BAINS - XERTIGNY - PLOMBIERES-LES-BAINS))

Quels investissements ?

Réaliser des travaux et/ou acquérir des équipements destinés à protéger la ressource en eau et à prévenir les pollutions accidentelles figurant dans la liste ci-dessous :

- ◇ matériels permettant d'économiser l'eau en zone de ressource menacée,
- ◇ matériels utilisant des technologies propres qui limitent les risques de pollution,
- ◇ matériels et zones de stockage des déchets dangereux susceptibles de polluer l'eau,
- ◇ installations de traitement des eaux polluées,
- ◇ installations de traitement des eaux pluviales souillées,
- ◇ dispositifs de contrôle des eaux avant rejet.

Quel type d'aide ?

Aide sous forme de subvention

De quel montant ?

Le taux dépend du montant de l'investissement

AIDE AUX ETUDES ET A LA DECISION ENERGIE



ADEME, Agence de l'Environnement et
de la Maîtrise de l'Energie

Qui en bénéficie ?

Les entreprises artisanales

Quelles conditions d'octroi ?

Pré diagnostic énergie : sensibiliser l'entreprise grâce à un rapide état des lieux et identification des enjeux puis définition des étapes supérieures

Diagnostic énergie : Analyse approfondie de la situation de l'entreprise. Etude critique et comparative de différentes solutions

Etude de faisabilité énergie : Etude approfondie d'une solution technique préalable à un investissement avec définition précise du dimensionnement et des éléments nécessaires à la consultation des fournisseurs.

Quel type d'aide ?

Aide sous forme de subvention

De quel montant ?

Pré diagnostic énergie : 70% maximum du coût plafonné de l'étude 3 800 € HT si préconisation d'investissement sinon 2 300 € HT

Diagnostic énergie : 50 % maximum du coût plafonné de l'étude à 30 000 € HT

Etude de faisabilité énergie : 50 % maximum du coût plafonné de l'étude 75 000 € HT

AIDE À LA GESTION DES DECHETS DANGEREUX

L'agence de l'eau Rhin Meuse est un établissement public administratif, créé par la loi de l'eau de 1964. Sa mission est d'aider financièrement et techniquement les opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement du bassin hydrographique Rhin Meuse.

Qui en bénéficie ?

Les entreprises artisanales, producteurs de **Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)** dont la production est limitée à **20 tonnes par an**

Quelles conditions d'octroi ?

Faire appel à des prestataires
Conventionnés par l'agence de l'eau (1)

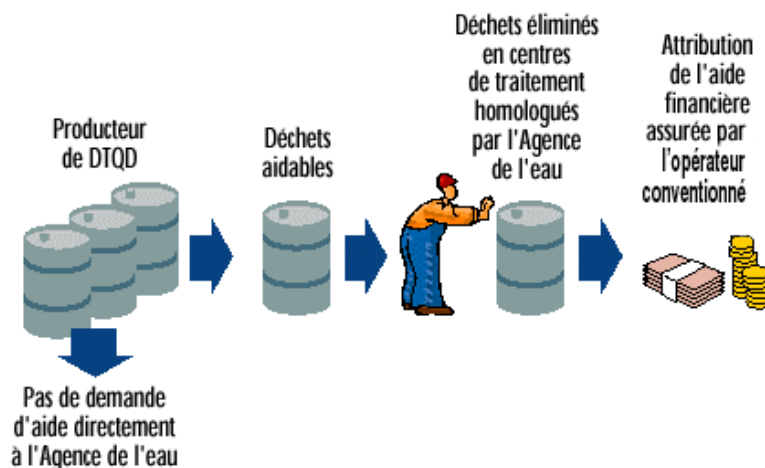
Quel type d'aide ?

Aide sous forme de subvention sur la base d'un prix facturé pour l'ensemble des opérations de collecte, transit et traitement dans la limite d'un prix plafond

De quel montant ?

50 % du montant subventionnable

AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES PRODUCTEURS DE - DE 20 TONNES DE DÉCHETS PAR SITE ET PAR AN



(1) Quels prestataires déchets ?

TOUS TYPES DE DÉCHETS

CEDILOR Centre de Dépollution Industrielle Lorrain

Rue du bois de Coulange,
57860 Malancourt-la-Montagne

Tél : 03.87.53.31.31
Fax : 03.87.53.36.32
Mel:

commercial.cedilor@sarpindustries.fr

Sita Alsace

22 rue de Cherbourg
BP 19
67026 STRASBOURG Cedex
Tél : 03.88.65.68.30
Fax : 03.88.65.68.44

Sita Destra

Zone industrielle
Chemin des marais
51370 Saint-Brice Courcelles

Société SRRHU

ZI de la croix de Metz
54200 Toul

WATCO ECOSERVICE BP 55

57360 AMNEVILLE-LES-THERMES
Tél : 03.87.58.11.08
Fax : 03.87.67.25.18
Mel : fpost@teris.fr

La route du Rhin
67850 HERRLISHEIM
Tél: 03.90.29.37.40
Fax: 03.88.96.88.90

Mel: sabine.bernert@teris.fr

TREDI

Centre de Hombourg
ZI de Hombourg - BP 24
68490 OTTMARSHEIM
Tél : 03.89.83.21.75
Fax : 03.89.83.21.61
Mel :

TREDI.HOMBOURG@WANADOO.FR

Centre de Strasbourg

74, quai Jacoutot
67000 STRASBOURG
Tél : 03.88.45.53.50
Fax : 03.88.45.53.57

CHIMIREC EST

ZI La Haie Sorette - BP 16
54450 DOMJEVIN
Tél : 03.83.76.19.80
Fax : 03.83.76.19.89
Mel : crdt-est@chimirec.fr

ETS GRANDIDIER

30 "la gare"
88330 REHAINCOURT
Tél: 03.29.65.56.12
Fax: 03.29.65.56.44
Mel: etsgrandidier@wanadoo.fr

EST ARGENT SA

Parc d'Activités
88470 SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE
Tél : 03.29.58.34.31
Fax : 03.29.58.35.48
Mel : mail@est-argent.com

ALSADIS

Alsace Déchets industriels
spéciaux
Faubourg de Belfort
68700 CERNAY
Tél: 03.89.75.42.36
Fax: 03.89.75.52.06

Société LEVY

6, rue du Maréchal Leclerc
67110 Niederbronn les bains

BOUES DE PRESSING UNIQUEMENT

DEPANNAGE MIC

1, rue des Garennes
57155 MARLY
Tél : 03.87.63.12.01
Fax : 03.87.63.12.04

ZUNDEL ET KOHLER

2, rue de Milan - BP 47
68311 ILLZACH CEDEX
Tél : 03.89.45.49.12
Fax : 03.89.45.44.61

NANCY DIFFUSION FMP

94, rue du Général Patton
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-
NANCY
Tél 03.83.53.42.96
Fax : 03.83.55.02.66

KEHR SARL

6, rue du Col vert
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03.88.81.41.31
Fax : 03.88.81.60.43

PRODUITS DE LABORATOIRES UNIQUEMENT

ENVIRONNEMENT MEDICAL

6, rue des chaudronniers
88190 GOLBEY
Tél : 03.29.37.64.02

HUILES SOLUBLES USAGÉES UNIQUEMENT

SERVILUB

6, rue des Cerisiers
68140 STOSSWIHR
Tél : 03.89.77.10.56
Fax : 03.89.77.09.05

Ets B.Pfister

9 rue de l'industrie
BP 150 - ZI
67723 HOERDT Cédex
Tél : 03.88.68.18.00
Fax : 03.88.68.19.85

IMPRIMERIES, PHOTOGRAPHES

GEYSER France

6, rue du 11 mai 1967
60110 MERU
Tél : 03.44.22.43.35
Fax : 03.44.22.28.24

DRUCK Chemie SA

Route de Bretten
68780 SOPPE LE BAS
Tél : 03.89.26.90.00
Fax : 03.89.26.95.77
Mel :

philippe.edel@druckchemie.com

TUBES ET LAMPES FLUORESCENTS

PROVALOR SARL

Parc d'activités de Fürst
57730 Folschviller
Tél : 03.87.92.62.44
Fax : 03.87.92.62.45

AIDE AUX EMPLOIS DE L'ÉCOLOGIE

Dispositif mis en place à l'initiative du ministère de l'écologie et du développement durable. L'objectif est de soutenir les PME PMI au recrutement de 1000 jeunes cadres diplômés de l'environnement pour un budget de 20 millions d'euros

Qui en bénéficie ?

PME-PMI de tous secteurs d'activité

Quelles conditions d'octroi ?

Projet structurant pour l'entreprise conduisant à la création d'une fonction ou d'une mission identifiée dans le domaine de l'environnement, de la maîtrise de l'énergie et du développement durable

Quel type d'aide ?

Aide sous forme de subvention

De quel montant ?

Subvention plafonnée à 30 000 € dans la limite de 50 % des coûts salariaux, charges comprises, de la première année

AIDE A LA DECISION « DIAGNOSTIC MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL »

L'ADEME, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, est un établissement public à caractère industriel et commercial, placés sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'écologie, de l'énergie et de la recherche. Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Qui en bénéficie ?

Les entreprises artisanales

Quelles conditions d'octroi ? Volonté d'engager un processus de gestion de l'environnement dans une entreprise, soit par une approche par produit (éco conception), soit une approche par site (obtenir la certification ISO 14001 ou EMAS)

Quel type d'aide ?

Outil d'aide à la décision et aide financière sous forme de subvention

De quel montant ?

Interventions	Coût maximal pris en compte	Taux d'aide (2)
Pré diagnostic	2 300 euros (1)	70 %
Accompagnement à la réalisation d'un état des lieux et/ou à la mise en place d'un SME pour un site industriel	30 000 euros	50 %
Etablissement d'un profil environnemental d'un produit et/ou accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche éco conception		

(1) Coût maximal porté à 3 800 euros dans le cas d'un pré diagnostic donnant lieu à des préconisations ne nécessitant aucune autre intervention d'aide à la décision de l'ADEME

- (2) L'aide de l'ADEME peut être plafonnée en application des règles communautaires en matière de cumul d'aides publiques (100 000 euros sur 3 ans pour une même entreprise). **Pour les PME, une aide à un taux maximum de 50 % peut être attribuée sans application de ce plafonnement**

AIDE À L'INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine est une association loi 1908, créée en 1993 à l'initiative du conseil régional de Lorraine. Les domaines d'intervention de l'AREL sont l'observation et l'information, l'éducation et la sensibilisation, l'expertise et le conseil en environnement.

Qui en bénéficie ?

Les entreprises artisanales ou un groupement d'entreprises artisanales immatriculées au répertoire des métiers depuis plus d'un 1 an

Quelles conditions d'octroi ?

Les investissements matériels de 1600 € HT au minimum et les investissements immobiliers de 7 600 € HT au minimum permettant d'atteindre ou de dépasser les normes environnementales réglementaires

Quel type d'aide ?

L'aide régionale prend la forme de subvention. L'AREL instruit le dossier d'aide

De quel montant ?

Plafonné à 30 % du coût HT des investissements dans la limite de 76 000 euros